

**Motion – Réforme du système de santé**  
**Conseil Municipal de Saint-Étienne-du-Rouvray**

**27 juin 2019**

Les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces derniers mois illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

À Saint-Étienne-du-Rouvray, nous faisons le constat d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

De plus, de trop nombreux Stéphanois renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité et de mobilité, tant économique que géographique.

L'accès aux soins constitue néanmoins une des préoccupations majeures de nos concitoyens. Pour autant, les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge des urgences.

Au CHU de Rouen comme à travers tout le pays, le personnel hospitalier se mobilise depuis quelques semaines pour réclamer des moyens à la hauteur des besoins pour le fonctionnement et l'accueil des malades dans les services d'urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « *Ma Santé 2022* » n'a fait l'objet d'aucune concertation, ayant omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, citoyens et acteurs de santé au profit de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales parce que négligeant l'organisation territoriale des soins,

**le Conseil Municipal de Saint-Etienne-du-Rouvray, réuni en séance le 27 juin 2019, tient à affirmer sa solidarité aux luttes du personnel hospitalier et demande que la réforme du système de santé prenne en considération :**

- **La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité adaptée aux territoires**
- **La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité**
- **Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants d'usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) et la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.**
- **Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins.**